

19 jan 2024 -17:16

Appartient à Conseil des ministres du 19 janvier 2024

Modifications relatives à la profession d'expert en automobiles

Sur proposition du ministre des Indépendants David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la reconnaissance et la protection de la profession d'expert en automobiles et le fonctionnement de l'Institut des experts en automobiles.

L'avant-projet s'articule autour de divers aspects de la législation relative aux experts en automobiles :

- il modifie la définition de l'activité et étend le champ d'application de la loi
- il assouplit les conditions d'exercice de la profession par une personne morale
- il permet l'accès à la profession sur base de l'expérience professionnelle
- il optimise plusieurs règles relatives au fonctionnement de l'Institut
- il prévoit des modifications de forme qui visent, d'une part, à pallier certaines erreurs linguistiques et, d'autre part, à mieux structurer les dispositions de la loi
- il offre la possibilité d'adapter le montant de la cotisation des membres selon le nombre de trimestres d'inscription effective sur l'année

Le texte sera publié sur le site www.business.belgium.be dans le cadre de l'exécution d'un examen de proportionnalité. Ensuite, l'avant-projet sera soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la reconnaissance et à la protection de la profession d'expert en automobiles et créant un Institut des experts en automobiles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique

Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 277 69 79

<https://clarinval.belgium.be>

info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya

Porte-parole (FR)

+32 474 05 63 60

delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans

Porte-parole (NL)

+32 473 81 11 06

koen.peumans@clarinval.belgium.be